



AVIS DE CONVOCATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
Article 152 du Code municipal du Québec

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac  
Campbell's Bay

Conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, **AVIS SPÉCIAL** est donné par la soussignée, Jane Toller, préfète de la MRC de Pontiac, qu'une séance extraordinaire du Conseil des maires de la MRC de Pontiac est convoquée pour être tenue le **lundi 12 août 2019 à 19h30 dans la Salle Elsie Gibbons au bureau de la MRC de Pontiac à Campbell's Bay**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture et présence
2. Déclaration de conformité de la notification de l'avis de convocation (CM art. 153)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Dénonciation d'intérêts ou de conflit
5. Résultat de l'appel d'offres pour la réception, le transport et l'élimination des ordures ménagères pour le territoire de la MRC de Pontiac
6. Évaluation : Délai de réponse aux demandes de révision jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour le rôle 2019-2020-2021
7. Présentation - M. Roderick Quinn: Services locaux lors des travaux de réfection du barrage Bryson
8. Fermeture

Donné à Campbell's Bay ce 7 août 2019.

Jane Toller, préfète